

La nouvelle économie sociale devant ses pièges

-de la rationalité économique imposée à la plus-value sociale revendiquée-

Jacques Prades, CERISES, Université de Toulouse2-Le Mirail août 2000

Economiste, enseigne au Département sciences économiques et gestion de l'université de Toulouse II - Le Mirail



Il est facile de décrire l'économie sociale d'une part et l'économie solidaire d'autre part mais plus difficile de les interpréter communément. L'interprétation que nous proposons tient à distance la banalisation de l'économie sociale par le marché et l'instrumentalisation de l'économie solidaire par l'Etat qui nuiraient à la recherche d'une identité de "la nouvelle économie sociale". Pour autant, cette recherche d'identité doit se garder de la tentation de création d'un tiers secteur comme celle d'une dilution de l'économie sociale et solidaire dans le couple "Etat - marché" qui constitue une forme de trahison.

En comprenant quelles sont les lignes de force du système occidental, on peut dresser quelques barricades de ce qui constituerait une résistance à la suprématie de la rationalité économique.



La caractérisation de l'économie sociale et l'économie solidaire

Depuis le 19^{ème} siècle, l'économie sociale traditionnelle - coopératives, mutuelles et associations - a cherché une voie médiane dans le débat sur la propriété des moyens de production - par exemple, en proposant le principe "un homme, une voix" ou bien sur les formes inaliénables de distribution des réserves.

L'économie sociale est parvenue à représenter un poids non négligeable de l'économie française. Très globalement, en France, elle représente 25 000 coopératives de 310 000 salariés, 3000 mutuelles de 78 000 salariés et 730 000 associations de plus d'un million d'emplois stables. Sur ce dernier point, la répartition des emplois stables montre que le secteur social est, dans ce pays, le principal employeur, suivi de l'enseignement, la santé et les activités culturelles et sportives (Cerise, 2000).

Depuis le début des années soixante-dix, l'économie solidaire obéit à une autre réalité du capitalisme moderne. Elle peut se définir comme des services aux personnes et de proximité qui combinent des ressources privées, étatiques et associatives. On y trouve des associations intermédiaires (créés en 1987, on en compte en France 1100 fin 1997 qui servent de recherches de nouvelles sources d'emplois), des entreprises d'insertion (créés fin 1997, on en compte près de 800 qui assurent des fonctions d'insertion en n'employant que des personnes en difficulté), des régies de quartiers (fondées en un partenariat entre les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les locataires, leur but est d'améliorer l'habitat social), les cigales (composées de 104 Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire qui collectent l'épargne en vue de micro-financements), la création de la Caisse solidaire adossée maintenant à un groupe bancaire coopératif, ou encore la société de valorisation de l'épargne solidaire (Finansol). Ces organisations bénéficient le plus souvent d'un appui législatif lié aux politiques locales. Ce n'est pas le cas d'une nébuleuse d'autres activités : les jardins familiaux à la périphérie des grandes métropoles, les crèches parentales qui se fondent sur le bénévolat, les théâtres ambulants et cinémas populaires, les systèmes d'échanges locaux (SEL en France, REL en Italie et LETS en Angleterre), fondés sur une monnaie locale, ou encore les organisations liées au commerce équitable.

Economie sociale traditionnelle et économie solidaire peuvent être regroupées sous l'appellation de " nouvelle économie sociale " par l'intersection " associative " des deux familles, mais ce n'est guère un critère satisfaisant. D'où le fait qu'on ne peut pas faire l'impasse sur l'interprétation de ce vaste mouvement. Dans la littérature existante, trois types d'interprétation de l'économie sociale et solidaire peuvent être retenues.

Les trois interprétations de la nouvelle économie sociale

La première interprétation repose sur le constat que la compétitivité accrue des économies européennes depuis l'ouverture progressive des frontières et le processus de dérégulation autour des années soixante-dix a accéléré l'intensification des échanges et la difficulté d'adaptation de la population aux nouvelles exigences. Ce phénomène, accéléré par les politiques libérales, a contribué à creuser la disparité des revenus des salariés et à jeter une partie d'entre-eux dans la trappe à pauvreté. Alors que les filets sociaux que l'Etat avait mis en place durant la période de l'après-guerre se sont désagrégés au profit d'une instrumentalisation ou d'une sous-traitance de son rôle au travers des entreprises d'insertion, des associations et des régies de quartiers, on a pu dire que l'économie sociale était devenue l'infirmerie du libéralisme (Jeantet, 1999). A vrai dire, l'économie sociale, au 19^{ème} siècle, était déjà l'infirmerie du libéralisme et ce n'est qu'après la guerre que progressivement elle a perdu cette fonction au prix d'une banalisation par le marché.

La deuxième interprétation de l'économie solidaire fait référence à une économie de la transition. L'idée développée s'inspire des cycles de J.Schumpeter dont le moteur est constitué par l'arrivée de grappes d'innovations qui provoquent une " tempête dévastatrice ". Entre deux régimes de croissance, on constate alors une période floue qui teste plusieurs formes d'économie intermédiaire. On pourrait alors appliquer ce schéma à l'arrivée des nouvelles technologies et au dynamisme de " la nouvelle économie ". Parallèlement, au niveau micro-économique, les trajectoires d'emploi en matière de formation sont plus difficiles et nécessitent des formes adaptées d'entreprise et de contrats. Les politiques sociales menées en France, -RMI, emploi-jeunes, réduction du temps de travail -, sont des dispositifs qui peuvent s'inscrire dans une telle interprétation. Il reste néanmoins plusieurs problèmes à résoudre pour pouvoir affirmer que " la nouvelle économie " représente un sentier de croissance et que les taux de croissance espérés ne sont pas tout simplement le fruit de politique de conjoncture (particulièrement dans le partage de la valeur ajoutée) favorable à l'investissement et aux placements financiers.

La troisième interprétation repose sur l'idée que l'économie sociale est le signe d'une mutation. Pour une partie des tenants de cette thèse (particulièrement ceux de l'économie sociale), elle n'est pas une alternative au sens où elle ne modifie pas les règles de production mais affecte les règles de la répartition. Que ce soit par la présence d'un conseil d'administration composé des adhérents ou par l'affectation ciblée de ressources placées, l'économie sociale se différencie moins des entreprises du marché par la gestion quotidienne que par le compromis qu'elle institue entre " se moderniser " et " répartir autrement ". On pourrait même aller plus loin dans cette direction en intégrant ceux qui pensent qu'il y a complémentarité, pour chaque individu, entre une activité compétitive et un temps libéré pour se consacrer aux activités associatives, sociales ou relationnelles (D.Méda, 1999). Pour une autre partie des défenseurs de cette thèse (essentiellement ceux de l'économie solidaire), la nouvelle économie sociale est alternative à l'économie libérale, voire même à l'économie concurrentielle. Fondée sur un projet collectif de citoyenneté, elle contribue à une démocratie locale. On présente l'économie solidaire comme des activités qui ne licencient pas, ne déqualifient pas, ne spéculent pas et ne se mondialisent pas. Dans cette interprétation, le projet est sous-tendu par la volonté d'une alternative crédible à la seule loi du marché. Une telle interprétation se heurte pourtant aux défenseurs de l'économie alternative proprement dite (Badet, 1998) qui définissent l'économie alternative comme celle qui crée des produits écologiques, utilise des énergies renouvelables, gère les échanges locaux à partir d'une quantité d'heure de travail (et non d'un prix) sur la base d'une monnaie locale et les échanges internationaux par le commerce équitable, définit un projet social et non pécuniaire, multiplie les projets collectifs et non individuels : une illustration est fournie par les écovillages mais également par certaines traces d'économie informelle (Field, 1989). Il n'en demeure pas moins que l'interprétation de l'économie solidaire en terme d'économie alternative insiste sur le lien social fondateur de performances économiques plus que sur l'idée de " contrat " chère aux économistes néo-classiques.

Pour une nouvelle interprétation

Présenter l'économie sociale comme l'infirmerie du libéralisme tend à restreindre l'économie solidaire à sa fonction d'insertion; la présenter sous la forme de la transition revient à poser comme effectif une sortie de crise énigmatique par la nouvelle économie (high tech); la présenter sous la forme d'une alternative est de l'ordre de la substitution, ce qui est largement hypothétique.

L'interprétation que nous défendons est différente car elle cherche à saisir, non le remplacement d'une forme économique par une autre mais à comprendre l'interaction entre l'économie sociale et les tendances lourdes du

système. La nouvelle économie sociale répond en creux à la globalisation des économies par la volonté de territorialisation des activités, à l'euro par la multiplication des monnaies locales, à la bureaucratiation des institutions par les initiatives citoyennes, à l'informatisation de la société par l'exigence de relation de personnes dans les services. L'économie sociale se modifie en permanence dans le temps et dans l'espace parce qu'elle remplit les creux laissés ouverts par le mouvement incessant et le déplacement permanent des frontières des différents espaces de la société, sous la pression de l'évolution des systèmes techniques. L'économie sociale au 19^{ème} siècle comme l'économie solidaire aujourd'hui sont avant tout des formes de résistance politique à des tendances économiques dominantes.

Aujourd'hui, l'économie sociale doit répondre à trois lignes de force de nos sociétés (J.Prades, 2000) : premièrement la globalisation des marchés; deuxièmement, l'informatisation de la société; mais elle est également la réponse à une troisième réalité, peu évoquée, qui est celle de l'atonie sociale que nous vivons depuis une trentaine d'années : n'attendant plus de changements radicaux de société, l'économie solidaire récupère ceux qui veulent "agir localement, ici et maintenant".

On comprendra alors que la nouvelle économie sociale ne doit pas se laisser enfermer dans le piège de la création d'un statut entre Etat et marché, alors que l'idée européenne de distribuer l'économie sociale entre le marché et les "associations de pétanque" nie toute existence à ce fait social et politique majeur. Les deux écueils

Le premier écueil des politiques nationales serait de créer un tiers secteur entre l'Etat et le marché

La tentation de créer un tiers secteur comme forme parallèle de l'économie dominante est une constante de l'économie sociale : pour les militants de l'économie sociale traditionnelle, le troisième pôle, en changeant les règles de répartition des revenus, se situe entre le secteur privé et le secteur public, alors que pour les militants de l'économie solidaire, à l'échange marchand (le marché) et à la redistributivité (l'Etat), se joindrait la réciprocité (Laville, 1994).

Dans les deux cas, une telle projection fonde le malentendu : le marché et l'Etat ont des logiques propres mais sont totalement consubstantielles : historiquement, car le système de marchés a exigé dès ses origines le concours de l'Etat (K.Polanyi, 1985); économiquement, car le marché est une forme abstraite de relation sociale qui n'affecte qu'une toute petite partie de la densité du lien social (R.Castel, 1995); sociologiquement, car l'imaginaire du marché est véhiculé principalement par l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat tend à utiliser des modèles de gestion qui sont ceux du privé et celui-ci, de plus en plus institutionnalisé, est très à l'aise dans l'octroi de subventions de Bruxelles; l'Etat redistribue de moins en moins et le marché peut créer des formes institutionnelles d'assistance nombreuses; l'Etat contribue directement à la création de richesse alors que le marché peut détruire des richesses naturelles à la base de l'accumulation future.

La même constatation peut être translatée à beaucoup de débats, par exemple celui du dispositif des emplois jeunes qui ne relèverait, soit dit en passant, ni de l'Etat ni du marché : or, dans la longue durée, une telle division est fortement énigmatique car elle suppose une stabilité des frontières de l'Etat et du marché qui n'a pas de sens : les nouveaux métiers naissent de nouveaux marchés ou de besoins non solvables; dans ce dernier cas, lorsque le financement devient public, la gestion privée devient possible; reste alors les besoins non solvables dont la gestion privée est difficile parce qu'elle ne reçoit aucune participation publique; dans ce cas, on ne voit pas en quoi l'économie sociale couvrirait mieux ces besoins. Supposer qu'il y ait des emplois qui ne relèvent ni du marché ni de l'Etat, c'est supposer, au-delà de dénominations farfelues, des frontières étanches et rigides entre les deux entités. Une telle hypothèse est pour ce qui concerne l'emploi, une bombe à retardement. Dans tous les cas, elle va à l'encontre d'une tendance dominante de croisement des interventions étatiques et privées (dans ce croisement, la nouvelle économie sociale a toute sa place).

Le fait que le marché soit "consubstantiel" à l'Etat (OCDE, 1996) signifie au contraire que les frontières sont non seulement perméables mais surtout mouvantes : l'économique, le social et le politique se déplacent constamment depuis le 18^{ème} siècle et c'est bien à cet entrecroisement que l'on perçoit les forces et les faiblesses du système global. La force du système est incontestablement la grande capacité d'absorption des conflits qui le traversent et sa formidable plasticité aux chocs qu'il accuse; sa faiblesse est qu'il introduit par ses déplacements incessants une résistance des hommes à son mouvement dont rien ne garantit l'issue et qui a pu prendre la forme de l'économie sociale; mais celle-ci tient, de son origine même, une forme inévitable de tâtrise vers les forces du marché et de l'Etat. En France, le dévolement du Crédit Agricole est un exemple probant à partir duquel on se demande bien ce que la banque a encore de coopératif, sinon des sociétés phagocitées dans le rituel d'assemblées générales réunies pour des raisons évidemment fiscales. Mais cette même nonchalance peut tendre vers une instrumentalisation de l'économie sociale par un Etat qui n'y trouverait que des avantages : en Italie, "la société d'assurance Unipol, détenue principalement par les coopératives et les syndicats de salariés italiens ont dû répondre à la régression de l'Etat en matière de protection sociale" (cité par Jeantet 1999).

Parce que l'économie sociale tend à osciller entre ces deux écueils, on a pu penser qu'il fallait lui réserver un espace propre; or, cet espace n'a aucune justification naturelle : il est une tension et une lutte conflictuelle qu'il faut constamment réactiver. La difficulté d'analyse de l'économie sociale tient au fait qu'on tente de l'élucider

comme une entité en soi alors qu'il faut toujours la replacer dans le contexte de la société globale dans lequel elle s'inscrit. Par exemple, on assiste aujourd'hui à l'émergence d'une véritable globalisation financière, la seule globalisation qui soit en fait réelle; un des effets est la gestion globale des prêts aux particuliers par les anciennes banques d'affaire qui ne tiennent, pour aller vite, que marginalement compte des taux d'endettement des particuliers mais d'une prime de risque calculée sur la moyenne des impayés. La gestion est moderne et le prêt aux particuliers débloqué sous 24 heures à des taux compétitifs. Ce type de prêt aux particuliers n'est bien sûr pas de même nature que les micro-financements aux créations d'entreprises prises d'économie solidaire mais ce n'est pas un hasard si l'accompagnement des porteurs de projet par le biais des associations, c'est-à-dire la personnalisation du projet par la médiation d'associations est l'exacte réplique de la globalisation de la finance où l'individu disparaît sous une moyenne statistique. Deuxième exemple, celui des systèmes d'échanges locaux. Ce qui se joue dans les SEL est moins la détermination d'un équivalent heure de travail -c'est-à-dire l'utilisation du temps physique comme outil de mesure des échanges - que la primauté de la personne et la confiance qu'on accorde à un individu à travers une convention commune qui n'a rien à voir avec un étalon; comment alors ne pas voir que l'EURO, symbole d'une politique de convergence économique qui a favorisé l'extension des SEL qui est son exacte réplique politique ?

Dans ces deux exemples, micro-financements et systèmes d'échange locaux n'ont de sens que rapportés au contexte dans lequel ils s'insèrent. Si on choisissait de les isoler dans un statut spécifique, on y perdrait l'essentiel de la portée de ces expérimentations.

Si on n'entend nullement défendre un secteur à part entière, on peut succomber à ceux qui ironisent sur cette incapacité de défendre une troisième voie, saute le pas pour dire que il n'y a pas d'espace entre l'Etat et le marché. Tel est le sens des propositions de la commission européenne de cette fin d'année 1999.

Le deuxième écueil : il n'y a rien entre l'Etat et le marché

L'objectif de la commission européenne est de scinder l'économie sociale en deux directions générales, l'une portant sur les entreprises de marché et l'autre portant sur les associations. Elles signifient ni plus ni moins un engouffrement, un anéantissement ou une dilution de la société dans le couple marché-Etat où on fait jouer à l'économie sociale soit le rôle d'entreprises compétitives, soit le rôle d'infirmerie du libéralisme. Or, cette dualité n'existe jamais à l'état pur : une association humanitaire peut cacher la plus grande entreprise d'exploitation du travail de gamines thaïlandaises et un club de pétanques peut malgré lui symboliser une identité locale à l'origine d'une dynamique économique. Mais surtout, elle fait comme si les évolutions du système se faisaient sans heurts et sans résistance.

Il y a autant à défendre une synergie difficilement trouvable des différentes familles de l'économie sociale, qu'un espace où le passage des différentes entités de l'économie sociale soit facilité : passage entre le statut des associations à des SCOP, des SCOP à une entreprise de capitaux, d'une entreprise de capitaux à une association; passage également des différents statuts du travail, du travail précaire à l'emploi à vie en passant par des contrats à durée déterminée; passage enfin des différentes natures du travail -travail écologique et/ou manufacturier-.

Ces passerelles doivent faciliter l'objectif visé qui est que la politique domine l'économie. Par exemple, une coopérative a été ouverte il y a une trentaine d'années en Italie du Nord qui vise la réinsertion de détenus. Il s'agit d'une menuiserie pour la production de semi-finis industriels pour ouvertures dont les bénéficiaires sont importants. La moitié de l'effectif de la menuiserie est remplacée chaque année. Il paraît clair que ce n'est pas la meilleure façon de faire de l'argent mais ce qui compte dans l'expérience ne tient ni au statut de l'entreprise, ni à la nature de son activité mais au principe d'inclusion des détenus : le principe politique passe avant la recherche du profit même si la viabilité économique est une condition nécessaire de l'expérience.

La volonté de créer un tiers secteur est l'autre face de son abolition pure et simple : en réalité, il s'agit des deux faces d'une même pièce : soit on est capable de dessiner les contours d'une réalité, soit elle n'existe pas ! Or, il faut à la fois que la nouvelle économie sociale soit un lieu de résistance et un lieu de créativité sociale; cette créativité doit encore être le moyen de faire dépasser le statut du marché et celui de l'Etat : elle doit accepter d'être en éternel mouvement parce qu'elle représente un contre-poids politique à une domination de l'imaginaire économique.

La critique des fondements des critères d'efficacité

L'idée générale qui prévaut ici est que nos systèmes économique-politique sont sans limite de puissance et de domination (J.Prades, 2000). Le système global est sans nuance, fondé sur une unicité de valeurs -celle de l'argent-. Affirmer des valeurs autres, c'est d'emblée se situer hors du champ de l'intérêt. Car si j'ai des valeurs (familiales, écologiques, culturelles, etc), je renonce temporairement à mon intérêt que je fais passer après mes valeurs. Dit autrement, cela signifie que si nous courrions tous exclusivement après notre intérêt individuel, nous abandonnerions ipso facto toute valeur. La force de l'économie sociale est de chercher à faire toujours prévaloir

ces valeurs dans des lieux que le marché a tendance à désert, puis, petit à petit, par contagion progressive, de montrer qu'il est possible " de vivre autrement ". Dans un certain nombre de domaines, celui de la vie quotidienne, de la vie culturelle, du cadre de vie et de l'environnement, on voit la difficulté des forces dominantes à couvrir les besoins sociaux. Et si on reste attaché aux moyens de garde d'une grand-mère, au maintien d'une troupe théâtrale, aux commerces de proximité comme à la propriété des forêts, il faut renoncer à l'intérêt immédiat. C'est par là qu'il faut commencer; par exemple, par l'instauration d'un revenu minimum pour tous en échange de services (services à domicile, transports collectifs locaux, revalorisation des espaces locaux, valorisation du patrimoine, contrôle de la pollution, etc) organisés par des financements combinés dans des organisations à statuts originaux et mobiles. Mais ce n'est pas suffisant pour chercher une revalorisation du politique. Dans la terminologie " économie sociale ", ce qui importe est le terme de " social ", lequel cherche ensuite une traduction sur le terrain de l'économie; au fond, ce que reprochent les tenants de l'économie sociale à ceux de l'économie politique, c'est d'avoir troqué le " politique " par celui de " science économique "; dans le monde réel, c'est que le politique a pris la forme de professionnels de la politique qui sont totalement assujettis à l'imaginaire économique, fondé sur la rationalité.

De la rationalité absolue à toutes les autres formes de rationalité (située, localisée, substantielle, etc), les économistes entendent montrer le rapport étroit entre les fins et les moyens. On peut discuter ce rapport (S.Latouche, 1995 ou bien J.Prades, 1995 ou bien B.Maris, 1997) mais on se tromperait de débat si on voulait appliquer cette grille au combat de l'économie sociale qui ne revendique ni le droit à la paresse, ni l'abolition de l'esclavage salarié, ni la fin du capitalisme ou encore moins la suppression des classes sociales ! La nouvelle économie sociale est moins ambitieuse dans son projet et reste attachée à l'augmentation du rapport entre les fins et les moyens, donc au projet de l'économie politique. Mais au lieu d'augmenter les fins toujours davantage, de rechercher la croissance pour la croissance, le développement pour le développement, l'accroissement de revenu pour le revenu, l'économie sociale recherche le meilleur moyen pour diminuer la peine à revenu constant : c'est là que l'on pourrait appeler la plus-value sociale revendiquée.

La plus-value sociale revendiquée

Dans l'île de Minorque (Baléares), des débats autour du Réas et des collectivités locales visent à limiter le nombre d'automobiles circulant sur l'île, de fixer la part que doit représenter le tourisme dans le PIB, d'aménager le plan d'occupation des sols visant à limiter les constructions touristiques, à développer des activités locales, etc. L'idée est de s'efforcer de contrôler l'économie de l'île en essayant d'inculquer aux habitants que la richesse matérielle n'est pas une fin en soi. Être libre, c'est accepter de renoncer lorsqu'on peut avoir; autrement dit, c'est mettre l'idée politique (l'être) avant celle de l'économie (l'avoir). La réception que nous avons de ces projets est discutable (Cerise 2000), leurs idées n'en demeurent pas moins à discuter. La sagesse voudrait qu'on tende à inverser l'ordre des priorités en privilégiant le cadre juridique d'exercice de contre-pouvoirs (Etzioni, 1988) à l'intérieur de la communauté européenne afin de redonner au politique une force qu'il a perdue.

On sait que la compétitivité des firmes conduit à des économies d'échelle qui permettent d'abaisser les coûts, les prix et donc d'élargir les bases de la demande finale. Les économies d'échelle peuvent conduire souvent à des concentrations de firmes. Ces concentrations, dans le champ de l'économie sociale, ont souvent été à l'origine d'un délitement des projets qui portent les initiatives. Alors, procédons à l'inverse : dans l'expérience des SEL, en France, il est prévu qu'un système ne peut pas comprendre plus de 300 membres environ sans que le lien social se délite; dès lors, on décide de multiplier les systèmes en plafonnant le nombre d'adhérents par sel. Pourquoi ne pas imaginer dans les statuts des entreprises à but social, des critères de ce type qui auraient pour conséquence de maintenir le projet au détriment d'une banalisation par le marché ?

Le même questionnement et la même limitation pourraient valoir pour l'inscription territoriale; à l'intérieur de la communauté européenne, on pourrait imaginer des entreprises à but social qui traversent les frontières de l'Etat - nation mais dont l'implantation de proximité reste le critère dominant. On pourrait travailler avec les régions voisines pour des raisons culturelles mais pas sur le différentiel des coûts salariaux ou de la pression fiscale comme critères exclusifs d'implantation des filiales. Un statut d'entreprise pourrait valoir pour les régions catalanes (française et espagnole) mais pas entre le Roussillon et l'Aquitaine. Le voisinage ne peut-il être un ancrage principal de l'économie sociale ?

L'inscription dans un projet collectif a souvent été synonyme de l'autogestion; or, cette dernière se heurte à la fois à la méfiance des tiers, aux personnalités des acteurs et à la dilution des responsabilités souvent comme conséquence des formes collectives de gestion. En règle générale, le militantisme, contrairement à une idée développée, n'est pas équivalent au partage des responsabilités. En revanche, la démocratie grecque avait montré que pour ce qui concerne les magistrats, le tirage au sort pouvait fonctionner comme critère de participation effective aux affaires de la cité. Dans l'économie sociale, la rotation des postes de dirigeants, de présidence a souvent été privilégiée renouant avec cette fameuse phrase d'Aristote, "Être citoyen, c'est être capable de gouverner et d'être gouverné"; la deuxième partie de la phrase étant souvent plus difficile à assumer que la

première. Pourquoi ne pas imaginer des statuts où la rotation des postes devienne obligatoire, un peu comme dans les SCOP ?

La question des financements de l'économie sociale repose sur un paradoxe : comment se fait-il que la mutualité puisse placer ses cotisations dans n'importe quel placement sans obligation d'affectation (sinon des recommandations qui n'ont pas valeur obligatoire) à des opérations de développement de l'économie sociale ? On sait que les mutuelles sont structurellement créditrices, en raison de l'inversion du cycle de production de leur activité (elles perçoivent les cotisations avant de payer les sinistres) alors que les coopératives et les associations sont structurellement en demande de fonds. Pourquoi alors ne pas demander, à la manière des fonds éthiques, une obligation d'affectation de ces fonds ? Une garantie pourrait être contractée avec l'Etat, n'affectant pas le besoin de liquidité des mutuelles mais l'économie sociale en serait consolidée. A l'opposé, à l'intérieur de l'économie sociale, certains segments sont en concurrence, par exemple, en France, la mutualité et les produits d'assurance des banques coopératives. Or, une telle concurrence nuit à la consolidation de l'économie sociale qui pourrait profiter de ces ressources pour développer des régions de quartiers par exemple.

La question des structures juridiques est en relation étroite avec l'emploi. Dans la conception dominante, le travail est équivalent à un emploi d'une personne située géographiquement. Or, d'une part, il peut exister dans une entreprise du travail sans qu'il y ait nécessairement un emploi à temps complet; il faut développer toutes les formes possibles de travail à temps partagé; par ailleurs, les crèches parentales montrent qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait pérennité de la crèche mais plutôt pérennité de la méthodologie qui permet de développer pour un temps, la multiplication des initiatives. Pourquoi ne pas multiplier les initiatives en ce sens en développant des centres de ressources capable de faire connaître ces innovations ?

L'usage des nouvelles technologies est souvent associé à l'accélération de la productivité en raison d'une demande stable; autrement dit, pour une demande donnée, il s'agit d'abaisser les coûts de production en diminuant les moyens en travail et en augmentant l'intensité capitaliste. L'économie sociale doit se garder de participer sans retenue à l'augmentation de l'intensité capitaliste et à la course à l'obsolescence des matériels. Sans considération de l'usage qui en fait, l'innovation technologique draine à l'heure actuelle des dépenses inconsidérées. Il faut chercher à associer l'usage des nouvelles technologies à des allongements d'ouverture des services de l'économie sociale en même temps qu'elle doit être championne des avancées sociales (semaine de quatre jours, réduction massive du temps du travail, flexibilité des horaires, etc). Pourquoi ne pas définir une charte de produits, d'organisation du travail, d'usage des technologies qui qualifieraient la nouvelle économie sociale ?

Le développement de la technoscience marié au libéralisme provoquent une dégradation alimentaire que certains auteurs (Charbonneau, 1997) ont signalé il y a bien longtemps. Pourquoi ne pas concevoir une charte de produits à laquelle se référerait la nouvelle économie sociale ?

Ce qui reste le plus étonnant dans ce débat peut être résumé de la manière suivante : l'économie solidaire est originale dans ses montages extérieurs (type de fonctionnement, formes juridiques, montages financiers) mais reste très conservatrice dans ses modalités d'organisation du travail interne; comme si l'énergie dépensée pour trouver des financements ou des arrangements fiscaux, de vaît se faire sur une forte économie de moyens sociaux. Est-ce un paradoxe que de constater que les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne sont pas nécessairement les plus avancées en matière de droits sociaux : quand la recherche de gains n'est plus l'incitation principale, existe-t-il des ressorts qui permettent d'alléger la peine ? Ou dit autrement, quelle est la capacité des salariés du secteur de l'économie solidaire à se battre contre leurs employeurs quand ils ne sont pas tout à fait des employeurs comme les autres ? Les progrès sociaux dans le monde capitaliste ne sont-ils pas le prix d'une lutte frontale ?

Bibliographie

- Badet, F (1998), L'économie alternative Thèse doctorat Paris Sorbonne
Castel, R (1999), Les métamorphoses de la question sociale, Fayard
Cerise (2000) : Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Sociales et Economiques (serveur www/univ-tlse-2/cerise.fr)
Charbonneau, B (1997), Un festin pour Tantale, Sang de la Terre
Edzioni, A (1988), The moral dimension, Towards a New Economics, New York, Free Press
Field, F (1989), Losing out, The emergence of Britain's underclass, Oxford -Cambridge, Basil Blackwell
GRESOC (1998) 'Economie et Humanisme' n° 347, Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ? voir hypothèse introductive, p 10.
Jeantet, Th (1999) L'économie sociale européenne.
Maris, B (1997), Qu'est-ce que l'efficacité in J.Prades (dir) B.Charbonneau, une vie à dénoncer la grande imposture, ERES
Méda, D (1995), le travail, une valeur en voie de disparition Aubier
Méda, D. (1999) Qu'est-ce que la richesse ? Aubier
Landes, D (2000) Richesse et pauvreté des nations, Albin Michel

Latouche, S (1985) La mégamachine, Mauss -La Découverte
Laville, J.L (1994) L' économie solidaire, une perspective internationale De sclée de Brouwer
Laville, J.L (1999) Une troisième voie Desclée de Brouwer
OCDE (1996) Réconcilier l' économique et le social, vers une économie plurielle
Polanyi, K (1985) La grande transformation, Gallimard
Prades, J (1985) La création -destructrice, L' Har mattan
Prades, J.(2000) L' homo oeconomicus et la déraison scientifique .
Salomon, J.J (1999) Survivre à la science, Albin Miche l